



SUD éducation Alsace
c/o Solidaires - Maison des Syndicats
1 rue Sédillot - 67000 Strasbourg
03 67 15 28 80
sudeducalsace@orange.fr - <http://sudeducalsace.info/>

Déclaration liminaire de SUD éducation Alsace pour la CAPA d'avancement d'échelon des certifiés

Nous sommes réunis aujourd'hui en CAPA des professeurs certifiés à propos d'un système absurde : l'avancement d'échelon. En effet, et tout le monde en est conscient, quoiqu'il arrive, quels que soient les « mérites » des professeurs certifiés, l'administration doit trouver chaque année 30 % de collègues qui seront promus au grand choix, 50 % au choix et 20 % à l'ancienneté, ces pourcentages totalement arbitraires restant constants malgré tous les efforts fournis selon l'Institution pour améliorer la formation, initiale et continue, le suivi pédagogique des enseignants et le management des « ressources humaines » par les chefs d'établissement : belle preuve d'efficacité ! Ni la mise en place d'une grille nationale de notation commune à toutes les disciplines, ni l'augmentation, réclamée à cor et à cri par certaines organisations syndicales, du rythme des inspections, ni la confection de statistiques pointues sur les écarts entre disciplines ou entre établissements, écarts dont on pourrait penser qu'ils sont aussi le reflet des écarts de « performances » entre les différentes Inspections et entre Chefs d'établissement quant à la réalisation de leurs « missions », ne changeront rien à l'affaire : le « système » doit « produire » 30 % de « très méritants », 50 % de « méritants » et 20 % de professeurs, encore suffisamment méritants pour obtenir une promotion mais indécrottement suspectés d'être, au mieux, quelque peu « tire au flanc » au pire « planqués » voire « perdus pour la science ».

Cette CAPA, outre permettre la nécessaire vigilance des représentants du personnel quant au respect des règles par l'administration, va donc formellement se résumer à traiter de l'affectation des « reliquats » : tout est dit et ni le paritarisme ni le syndicalisme enseignant n'en sortent grandis. Il est donc vraiment urgent d'abroger ce système d'avancement d'échelon pour le remplacer par la création d'un avancement d'échelon à un rythme unique le plus favorable pour tous, à l'image de ce qui existe déjà dans d'autres corps de l'Education nationale, de revaloriser les salaires et de cesser le saupoudrage indemnitaire qui ne fait même plus illusion tant les sommes en sont dérisoires.

Mais puisque nous avons commencé notre voyage en « absurdie » poursuivons-le et il y a fort à faire.

Dans un contexte de fortes tensions et de dérives en tous genres, suite aux terribles attentats du 13 novembre et à la mise en place de l'état d'urgence, SUD EDUCATION ALSACE constatant l'absence de réaction du ministère face à la mise en place d'un fichage institutionnel, comme celui qui a été mis en place par la direction académique du Loiret, souhaite interpeller M. Le Recteur de l'Académie de Strasbourg sur la situation dans notre académie. En effet, le 18 novembre, l'ensemble des chef-fes d'établissements et des directrices et directeurs d'écoles de ce département ont reçu une note relative au signalement des faits de violence et événements graves en milieu scolaire de la part de la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Cette note est accompagnée d'une fiche de signalement. Si ce dispositif dit « de prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire » que nous ne cautionnions pas, n'est pas nouveau, il n'en reste pas moins qu'avec cette fiche de signalement, on

franchit un cap dans la liste des dérives sécuritaires générées par l'état d'urgence, puisqu'elle fait des chef-fes d'établissement, des directrices et directeurs d'école des agent-e-s de fichage des personnes au nom de la prévention du trouble à l'ordre public et de son maintien. Ainsi, il y est demandé dans une section nommée « Atteintes aux valeurs de la République / phénomène de radicalisation », de signaler « le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse » par les parents ! Dans la section « Atteinte à la sécurité / au climat de l'établissement », il est demandé de signaler (toujours en les considérant comme des faits de violence et événements graves) les « grèves, blocages, manifestations, rassemblements ». La fiche prend même la peine de distinguer les « mouvements internes au département sans rayonnement national ou revendication nationale » et les « mouvements avec revendications nationales [ou ayant] un impact médiatique ou une forte connotation politique ». SUD EDUCATION ALSACE souhaiterait donc s'assurer que de telles dispositions ne figurent pas dans la fiche de signalement soumise à l'appréciation des chefs d'établissement de l'Académie de Strasbourg, qu'il ne sera pas demandé aux enseignants de surveiller les parents de leurs élèves, ni les autres membres du personnel et que les courageux qui auront, dans une telle ambiance, encore l'audace de faire grève ne feront pas l'objet d'une remontée pour « atteinte à la sécurité et au climat de l'établissement ».

Cela étant posé, poursuivons notre route dans ce concentré de contradictions et d'absurdités que semble devenir notre Ministère. En effet, le lundi 30 novembre 2015, la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche a annoncé la signature d'un partenariat entre l'entreprise MICROSOFT France et son ministère. Ce partenariat prévoit de présenter une fois de plus aux élèves un logiciel privateur et des formats fermés comme seuls outils incontournables et par voie de conséquence la dépendance comme modèle à adopter. Tout cela tend à renforcer la position dominante de l'entreprise américaine, au détriment des logiciels libres et des formats ouverts, qui pourtant respectent les principes élémentaires de neutralité et d'interopérabilité mais nous étions le 30 novembre et non le 9 décembre, donc, le 30 novembre, « exit » la neutralité de l'Education nationale qui réapparaîtra triomphante le 9 décembre, journée de la « Laïcité ». Ce texte présente plusieurs axes, dont :

- un accompagnement des enseignants dans l'utilisation des équipements mobiles utilisant les technologies Microsoft en classe, par lequel Microsoft France propose plus de 1000 journées formations en présentiel et à distance ;
- la mise à disposition d'une plate-forme de formation de type « jeux sérieux » pour les enseignants , cette plate forme pouvant « constituer un complément » à Magistère.

Microsoft propose que « le ministère s'attache à faciliter la participation des enseignants à ces formations et permette l'organisation de ces formations en établissements ».

Au sein de cet accord, aucune prise en considération du travail des personnels de terrain, des enseignants, des chercheurs n'a été prévue par les parties. Ceux-ci, pourtant les plus au fait des besoins des élèves, de leur administration et des contraintes liées au partage des données dans leurs établissements, ont accumulé un savoir-faire considérable que l'accord prévoit purement et simplement d'ignorer pour « former » les cadres et les enseignants aux technologies qu'ils voudraient imposer. SUD EDUCATION ALSACE réitère ici son opposition à un tel accord et à sa mise en place dans les établissements, notamment vis à vis des collègues, sous forme de formations obligatoires et de

prescriptions obligatoires en matière de pédagogie, formations et prescriptions qu'elle appellera les enseignants à boycotter. Elle demande en outre à ce que toute la transparence soit faite sur les conditions d'une éventuelle mise en application de cet accord dans notre académie.

Enfin, revenons en cette CAPA des certifiés à des questions plus statutaires mais qui soulèvent aussi bien des incohérences voire des absurdités.

- Le temps de concertation dégagé par l'octroi de décharges spécifiques en établissements REP + n'a pas « vocation à faire l'objet d'un décompte », nous précise la circulaire Education Prioritaire de 2014 : néanmoins de très nombreux chefs d'établissement, outre faire un décompte, annualisent le temps « dû », placent sur les créneaux horaires ainsi définis des « formations » ou « réunions » obligatoires, y compris portant sur la réforme du collège : les collègues n'ont donc toujours pas de temps dégagé pour se concerter en REP + . SUD EDUCATION ALSACE demande à ce qu'il soit mis fin à ces pratiques, afin que les collègues de REP + soient à nouveau en capacité de pouvoir dégager du temps pour se concerter. SUD EDUCATION ALSACE souhaiterait aussi qu'il soit précisé comment M. Le Recteur envisage la compatibilité entre le « non-décompte » de ce temps de concertation et le contrôle de son « effectivité » puisque visiblement c'est pour contrôler cette dernière que le « décompte » serait mis en place ;

- suite au courrier du 14 octobre adressé à l'ensemble des recteurs par la DGRH à propos de la situation des PE exerçant en internat des EREA, SUD EDUCATION ALSACE, outre s'inquiéter pour la situation des collègues que l'on propose de remplacer dans leurs fonctions par des AED, s'interroge : en effet, le courrier recommandant d'octroyer une décharge complète à ces enseignants au titre d'une mission particulière au sein de l'établissement, poursuit en précisant : « ces fonctions, différentes de la mission d'enseignement, ont vocation à s'exercer durant l'année scolaire dans le cadre de la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires en matière de temps de travail prévu par le décret 2000-815 ». Devons nous comprendre que, dès qu'elles donnent lieu à une décharge, les missions particulières au sein de l'établissement s'inscrivent dans la réglementation sur les 35 heures dans la fonction publique ?

Pour conclure ce voyage en « absurde » terminons encore une fois sur la réforme du collège, calquée sur la réforme du lycée dont le bilan vient seulement de débiter mais dont les collègues constatent depuis sa mise en place les effets délétères, réforme du collège qui se fait contre vents et marées, contre la volonté des collègues : il est totalement hallucinant d'espérer que, dans un tel contexte, elle puisse atteindre ne serait-ce un seul des objectifs qu'elle s'est fixés. Nous persistons à en demander l'abrogation et l'ouverture de discussions pour une autre réforme du collège.